

COMMUNIQUE

Montpellier, le 18 octobre 2022

Résultats semestriels 2022

Des marges pénalisées par la crise du marché de l'Énergie

- > Chiffre d'affaires semestriel en hausse de 63% portée par l'acquisition du portefeuille clients de Planète Oui et les revalorisations tarifaires nécessaires
 - > EBITDA : -3,9 M€

Perspectives

Mise en œuvre d'un plan d'actions pour revenir à l'équilibre

- > Passage Responsable d'Équilibre au 1^{er} décembre
- > Préparation de nouveaux relais de croissance

La société Mint (FR0004172450, ci-après la « Société »), fournisseur de services Énergie et Telecom écoresponsables, publie ses résultats semestriels 2022. Malgré l'annonce d'un chiffre d'affaires en croissance, les marges de la Société ressortent en repli sous l'effet de la hausse inédite des prix de l'énergie. L'EBITDA¹ s'élève à -3,9 M€ au 30 juin 2022 contre -2,0 M€ au 30 juin 2021. Face à cette situation, la Société a mis en place un plan d'actions qui vise un retour à l'équilibre opérationnel avant la fin de l'exercice.

En K€	1 ^{er} semestre 2021 ²	1 ^{er} semestre 2022
Chiffre d'affaires hors taxes énergies	50 186	81 942
Marge brute	2 175	1 830
EBITDA	-1 957	-3 883
Résultat net	-2 484	-4 681

¹ EBITDA : Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations d'actifs

² Il est rappelé que la Société a effectué un changement de méthode comptable dans les états financiers annuels portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2021. Ce changement de méthode porte sur la comptabilisation des coûts d'acquisition des clients liés aux contrats. S'il avait été appliqué dans les comptes du 1^{er} semestre 2021, ce changement de méthode aurait eu un impact de +1,0 M€ sur le montant de l'EBITDA.

Le chiffre d'affaires semestriel ressort à 81,9 M€³ (hors toutes taxes, ci-après « HTT », dont 6,2 M€ de revente d'ARENH+ à EDF) au 1^{er} semestre 2022, en hausse de 63%, contre 50,2 M€ HTT au 1^{er} semestre 2021. Cette hausse de l'activité s'explique à la fois par l'acquisition du portefeuille de clients Planète Oui de la société Oui Energy ainsi que par les revalorisations tarifaires indispensables pour faire face à la hausse des prix d'achat de l'énergie.

Activité Energie : Forte croissance du nombre de clients au cours du 1^{er} semestre avec la reprise du portefeuille Planète Oui

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2022 du pôle Energie s'élève à 80,4 M€ HTT contre 48,3 M€ HTT à période équivalente en 2021. Le pôle Energie concentre désormais plus de 98% de l'activité totale de Mint, dont 5% pour la fourniture de gaz. En effet, au sein du pôle Energie, l'activité de fourniture de gaz représente un CA de 3,9 M€ HTT au 30 juin 2022, contre 0,5 M€ HTT au 30 juin 2021.

Le chiffre d'affaires semestriel des activités Télécom s'élève à 1,6 M€, contre 1,8 M€ au 30 juin 2021, en repli de 14%.

Résultats : Marge brute et EBITDA sous forte pression en lien avec les prix très élevés d'achat de l'énergie au 1^{er} semestre

Le secteur de l'énergie traverse actuellement une crise multifactorielle sans précédent. Elle s'explique principalement par la hausse des prix du gaz russe, principal exportateur de gaz vers l'Union Européenne, par l'arrêt de la moitié du parc nucléaire français faisant peser un risque d'approvisionnement sur le marché européen et par les tensions sur le marché dans le contexte de la reprise post-covid. Cette conjonction d'événements a fait grimper les tarifs d'achats de l'énergie à des niveaux inédits bouleversant le modèle d'affaires de l'ensemble de la filière. Malgré les évolutions tarifaires appliquées successivement par la Société en décembre 2021, en février puis en mai 2022, les tarifs de ventes restent à ce jour encore trop faibles pour générer une rentabilité à l'équilibre compte tenu de l'envolée des prix d'achat de l'énergie sur le semestre. En effet, le pôle Energie génère une marge brute de 1,2 M€ (1,5% du CA) au 30 juin 2022, contre 1,3 M€ (2,8% du CA) au 30 juin 2021. Ces résultats intègrent :

- Une marge brute de 2,6 M€ (3,5% du CA) sur la fourniture d'électricité, contre 1,4 M€ (2,9% du CA) au 30 juin 2021. La marge brute est donc fortement impactée par la hausse inédite des prix d'achat de l'électricité, malgré les revalorisations tarifaires déjà appliquées ; et
- Une marge brute de -1,5 M€ sur la fourniture de gaz. L'essentiel de ces pertes a été généré sur le mois de mars 2022 (-1,1 M€), dans le cadre de la reprise du portefeuille client gaz du fournisseur Oui Energy. En effet, au cours de ce mois, la Société a continué de fournir du gaz aux clients de la Société à des tarifs très défavorables pendant la période incompressible d'information des clients déclenchant l'application effective des augmentations tarifaires nécessaires.

Le pôle Telecom génère toujours une marge de plus de 35% du CA à 0,6 M€.

³ Le chiffre d'affaires annoncé par communiqué de presse le 27 juillet 2022 à 76,8 M€ HTT n'incluait pas les reventes d'ARENH+ à EDF pour 6,2 M€. Le chiffre d'affaires semestriel tient par ailleurs compte de consommations ajustées par Enedis depuis la date de notre dernier communiqué.

La performance opérationnelle du semestre fait ressortir un EBITDA de -3,9 M€ contre -2,0 M€ au 1^{er} semestre 2021 :

- Les charges de personnel augmentent de 0,5 M€ (1,6 M€ contre 1,1 M€), en lien notamment avec la reprise du personnel des services Client et Recouvrement de Oui Energy ;
- Les frais marketing diminuent de 1,9 M€ à 0,2 M€ en raison notamment du changement de méthode comptable appliqué depuis le 31 décembre 2021 (impact 1,0 M€) ;
- Les autres charges opérationnelles sont globalement maîtrisées et évoluent plus faiblement que la progression du chiffre d'affaires.

La Société a également constaté une augmentation des provisions pour impayés. Elles représentent 3,5% du CA au 1^{er} semestre 2022 contre 1,0% au 1^{er} semestre 2021. Cette évolution est une conséquence des hausses tarifaires successives indispensables pour permettre à la Société de sauvegarder ses équilibres financiers sur un marché de l'énergie profondément bousculé.

Le résultat net du semestre ressort à -4,7 M€ contre -2,5 M€ au 30 juin 2021.

La mise en œuvre du plan d'actions et les relais de croissance

Le plan d'actions mis en place par la Société devrait être à l'origine dès la seconde partie de l'exercice :

- D'une érosion importante de la base clients. En effet, comme annoncé à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires semestriel, Mint a confirmé fin août des augmentations tarifaires nécessaires et significatives entraînant une importante attrition client ;
- Mais également d'un retour à l'équilibre opérationnel provenant notamment de la vente de couvertures d'achats d'électricité précédemment acquises pour les besoins de notre base clientèle prévisionnelle.

Ce plan d'actions comprend enfin le passage d'une gestion déléguée à une gestion internalisée de la Responsabilité d'Equilibre à compter du 1^{er} décembre. La Société intègre ainsi une brique supplémentaire de la chaîne de valeur de la fourniture d'énergie. En complément, Mint intègre progressivement les moyens techniques permettant d'adresser le marché de la fourniture BtoB. Ces évolutions permettront d'analyser finement l'électricité produite et consommée par nos clients et prospects et ainsi leur proposer des offres innovantes et personnalisées à leurs besoins énergétiques (travaux d'économies d'énergie et garanties de performance, autoconsommation et revente d'énergie produite, flexibilisation de la consommation et valorisation de l'effacement).

Une situation financière permettant de passer la crise

Mint dispose toujours d'une situation financière robuste. Ainsi au 30 juin 2022, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3,8 M€, intégrant l'impact de la perte opérationnelle de la période, contre 6,5 M€ au 30 juin 2021.

La Société rappelle qu'elle a bénéficié d'un PGE de 8,7 M€ au mois de novembre 2021. Fin juin 2022, la Société a souscrit un nouveau PGE « Résilience » de 5,1 M€. La Société a en outre bénéficié d'une aide financière de 12,0 M€ destinée à compenser la mise en place du gel tarifaire du TRVe établissant les prix de vente plafonnés pour les particuliers. Cette aide est présentée au passif du bilan au 30 juin 2022.

Au global, le niveau de trésorerie brute ressort à 36,3 M€ au 30 juin 2022 et la trésorerie nette d'endettement ressort à 10,5 M€.

L'augmentation des liquidités détenues par la Société lui permettra de s'acquitter du « complément de prix » attendu sur l'exercice 2022 en lien avec la demande d'ARENH 2022. Le paiement de ce complément de prix sera à effectuer en juillet 2023.

Kaled Zourray, Directeur Général de Mint déclare : « *Malgré la réduction de notre base clients BtoC, nos perspectives restent positives à moyen terme. Nous sommes particulièrement attentifs à l'évolution de la situation des marchés et à la gestion de la crise par le législateur tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale où nous nous tenons prêts à nous adapter à toute évolution réglementaire et de marché. En parallèle, nous préparons activement des offres complémentaires, notamment sur le marché BtoB moins strictement régulé sur le plan tarifaire ou sur le marché de l'autoconsommation. Outre la reprise progressive de la croissance de notre base de client BtoC à la fin de la crise, ces nouvelles offres permettront de générer des relais de croissance pour l'entreprise et favoriser notre capacité de rebond.* »

Prochain rendez-vous

Chiffres d'affaires annuel 2022 – 14 février 2023



Coté sur Euronext Growth by Euronext™ ISIN : FR0004172450
Code mnémorique : ALBUD www.mint.eco

actifin
communication financière
01 56 88 11 11

Investisseurs :
Benjamin LEHARI
blehari@actifin.fr

Presse :
Isabelle Dray
idray@actifin.fr